Julien FRAYSSE
julien.fraysse@administrateur-inet.org

Anne-Laure CHALET
anne-laure.chalet@administrateur-inet.org

Simon MARTINEZ
simon.martinez@administrateur-inet.org

Audrey MAZARS
audrey.mazars@administrateur-inet.org

VILLE DE ROMANS-SUR-ISÈRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VALENCE ROMANS SUD RHÔNE-ALPES

POUR UN SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST ROMANAIS

Le responsable du projet

➔ Marc-Antoine GASTOUD

Directeur général des services, Directeur de Projet

Tout habitant ou entreprise attend une réponse coordonnée des pouvoirs publics à ses attentes quotidiennes. Or, les collectivités locales restent encore trop souvent organisées autour de leurs compétences.

Définir un projet de territoire, pour aménager un espace, c'est dépasser cette juxtaposition. Le schéma directeur de développement, démarche souple et révisable, décidée librement, favorise ce dialogue entre élus locaux.

1 ENVISAGER LA FRONTIÈRE DE VILLE À L'HORIZON 2050

La Ville de Romans-sur-Isère, en lien avec l'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes (VRASRA), souhaite définir un "Schéma directeur de développement de l'Ouest romanais", pour envisager le devenir de cet espace à l'horizon 2050. Principal réceptacle de la croissance démographique de la ville, il représente le tiers de la superficie communale.

La demande du commanditaire est triple :

Cette commande s'inscrit dans un contexte politique et institutionnel récemment renouvelé :

- par la création d'une grande Agglomération (VRASRA), en janvier 2014, additionnant les deux bassins de vie de Valence et de Romans ;
- par l'alternance politique, issue des élections municipales de 2014, à Romans-sur-Isère. L'équipe nouvellement élue s'est fixée pour objectif de restaurer l'attractivité d'une ville souffrant d'un déficit d'image depuis les années 1980, à la suite de la crise des industries du cuir et de la chaussure.

Au-delà des seules questions d'aménagement urbain, la réalisation du schéma directeur nécessite :

- de définir une vision commune de développement du territoire, entre les collectivités et acteurs locaux parties prenantes ;
- d'articuler politiques communautaires et communales.

L'écriture d'un tel document passe par l'affirmation préalable d'une volonté politique forte et par la consolidation de la gouvernance locale.

Une démarche séquencée en 4 phases :

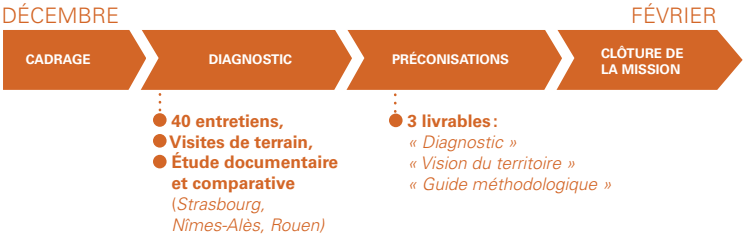

2 ORGANISER LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DANS UN SCHÉMA DIRECTEUR

Les enseignements du diagnostic

- Un territoire plus familial, plus riche et plus attractif que la moyenne constatée dans la ville.
- Une croissance démographique soutenue depuis la fin des années 90, qui contraste avec la dynamique de Romans
  - +1,7 % par an en moyenne/0,3 %
- Des caractéristiques recherchées à l'échelle de l'agglomération :
  - « Ville à la campagne »
  - Qualité de vie
  - Disponibilité du foncier
  - Situation géographique stratégique

Les enjeux de développement liés à ce territoire dépassent donc les simples logiques communales, pour s'inscrire dans une dynamique plus large, à l'échelle du bassin de vie. Il s'agit :

- de transformer un espace pavillonnaire dortoir en un territoire attractif,
- d'inscrire ce territoire comme un atout au niveau de l'agglomération.

À l'appui du diagnostic, le scénario préférentiel retenu est celui du développement maîtrisé de la fonction habitat, pour améliorer la qualité de vie. Il s'agit de proposer des services aux habitants, avec des commerces de proximité, une meilleure accessibilité, des espaces de rencontre et de loisirs.

Les préconisations s'inscrivent tant sur le temps court (ce mandat), que sur le temps long (mandats suivants et au-delà).

Articuler la gouvernance et la mise en œuvre du projet nécessitent également de mobiliser des structures et modes de gestion dédiés :

- assurant la conduite des études et des opérations (société d'économie mixte, société publique locale) ;
- garantissant la maîtrise foncière (établissement public foncier local) ;
- pilotant la destination des sols (zone d'aménagement concertée, plan local d'urbanisme intercommunal).

Ceux-ci peuvent amener à réfléchir sur une organisation au niveau du bassin de vie, qui renforce la vision partagée et écarte les concurrences ville-centre/villes périphériques : la commune nouvelle.

Echéanciers des préconisations vers la mise en œuvre d'un schéma directeur

GOUVERNANCE ET OUTILS

- Mise en œuvre du SDDOR
- Outils : d'ingénierie, de maîtrise foncière
- PLUI : élaboration

VISION DU TERRITOIRE

- Nouveau pont : **lobbying** auprès du Département, préparer les études
- TER : lobbying auprès de la Région, améliorer le cadencement
- Déplacements doux : schéma communal ; signalétique…
- Maîtrise foncière : Révision du PLU, constitution de réserves foncières
- Centralités de quartiers : diversification des fonctions sur les emprises ville
- Rénovation des espaces publics : définition et mise en œuvre des plans espaces publics et propreté ; opération façade
- Animation : conventionnements avec les associations ; création d'un marché ; politique d'animation
- Partenariats Lycée et Hôpital : stratégie de captation résidentielle des étudiants ; accessibilité
- Révision du maillage des équipements **scolaires et petite enfance** ; création d'une **ludothèque** ; accessibilité aux **équipements sportifs**
- Développement économique : recherche d'investisseurs commerciaux, études de développement touristique

PROCHAIN MANDAT

- Commune nouvelle : création d'une commune nouvelle sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération du Pays Romanais
- Nouveau pont : **études**
- TER : étude d'une Halte TER
- Déplacements doux : transfert de la compétence voirie et modes doux
- ZAC : pour piloter l'aménagement de l'Ouest ; réflexion ZAC multisite
- Mixité sociale : réalisation d'opérations d'habitat mixte
- Centralités de quartiers : diversification des fonctions
- Rénovation des espaces publics : montée en puissance, mise en valeur des espaces verts
- Animation : montée en puissance du soutien aux associations et aux manifestations ; résidence de diffusion
- Partenariats Lycée et Hôpital :
  - Lycée du Dauphiné : offre de logements étudiants ; création giratoire d'entrée de l'hôpital
  - Rééquilibrage Est/Ouest **des équipements scolaires, petite enfance**, création d'une médiathèque
- Développement économique : implantation d'une enseigne d'ameublement ; recherche d'un partenaire hôtelier

AU-DELÀ

- Commune nouvelle : extension de la commune nouvelle au Sud
- Nouveau pont : **construction**
- TER : construction d'une Halte TER
- PLU : ouverture progressive de nouvelles zones à l'urbanisation
- Nouvelle ZAC
- Mixité sociale : réalisation d'opérations d'habitat mixte
- Développement touristique : création d'une offre hôtelière

3 TRAVAILLER A UNE GOUVERNANCE SUPRA COMMUNALE

Des espaces de réflexion intermédiaires, entre l'échelon communal et intercommunal, sont à susciter pour définir des projets de territoires intracommunautaires dans une "grande Agglo" de 51 communes (peut-être davantage demain) et deux bassins de vie. Sans une volonté politique affirmée, la conception d'un schéma directeur, répondant à cette exigence de gouvernance intermédiaire, semble compromise.

Susciter un espace de dialogue et de projet est un levier pour une vision commune du territoire Ouest romanais, à moyen et long terme. Ce niveau médian engendre un effet « loupe », par rapport au projet d'agglomération plus général et distant, afin de concevoir finement des réponses spécifiques au bassin de vie. Cela permettra également de réduire ou contourner les concurrences, réelles ou présumées, entre les territoires à plusieurs échelles : entre la périphérie Ouest romanaise et le centre-ville, entre la ville-centre et les communes périurbaines, entre les différents pôles de l'agglomération que sont Valence, Romans et Rovaltain. L'objectif est d'assurer le passage de ces visions concurrentielles vers la création de complémentarités, et de renforcements mutuels des espaces.

Une échelle d'intervention territoriale adaptée aux enjeux supra communaux

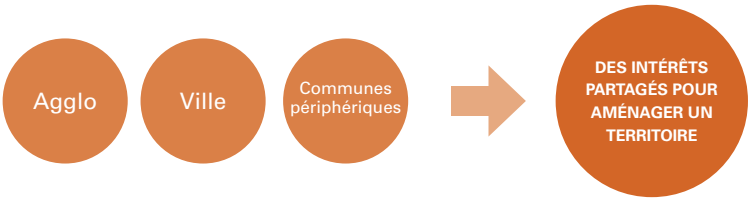

Un portage Ville Agglomération indispensable avec les communes périphériques, en raison :

- D'une concurrence accrue des territoires pour capter la richesse et de nouveaux habitants

- D'atouts à valoriser :
  - espace attractif pour des classes moyennes et supérieures
  - positionnement stratégique (proche de la gare TGV et des axes routier du Rhône)

- D'une vision 2050 de territoire, à construire avec les communes périphériques, pour partager des principes d'aménagement, mieux articuler leurs interventions, lutter contre l'étalement urbain, ou encore, cibler les espaces de centralité en développement.

4 UN PROJET "LABORATOIRE" MODÉLISABLE

Expérimenter un schéma directeur, sur des échelons intermédiaires de territoire est pertinent dans un contexte d'élargissement des intercommunalités (nouveaux schémas de coopération intercommunale en 2016).

Parce que peu sensible, portant sur une zone d'habitat résidentiel, l'élaboration du schéma directeur de développement pour l'Ouest romanais peut être une démarche modélisable. Les outils mobilisés, la concertation et l'animation du projet peuvent être transférables à tout autre projet structurant.

Elle associe, autour d'un même projet de territoire, un collectif de travail (élus, techniciens, partenaires, habitants) aux expertises plurielles : aménagement, développement économique, environnement, éducation populaire, etc.

Enfin, un tel document présente l'avantage d'être ajustable. De nature non réglementaire, décidé librement par ces auteurs, le périmètre comme les orientations peuvent être révisés selon l'évolution de l'environnement.
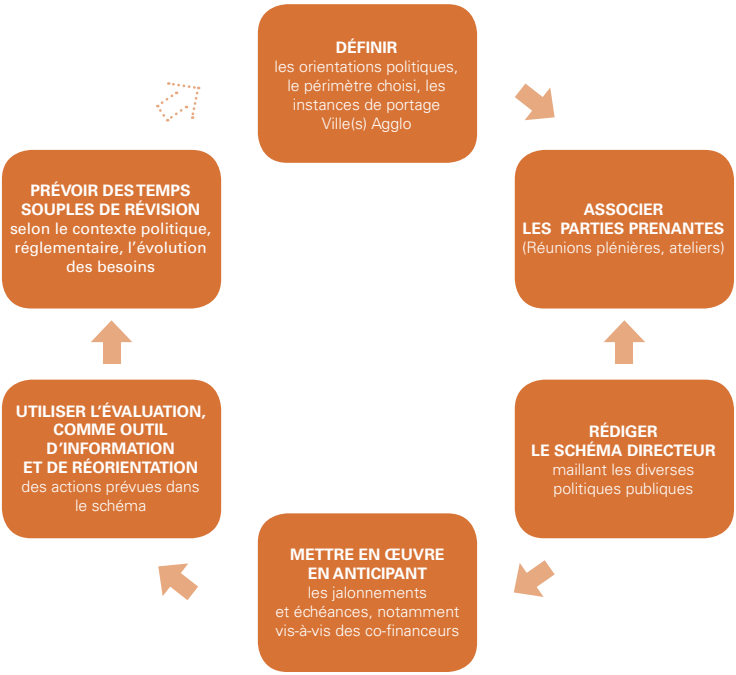
Un projet laboratoire pour expérimenter une nouvelle forme de gouvernance :